



Association des archéologues du Québec

MÉMOIRE

CONSULTATION SUR LE PROJET DE POLITIQUE PATRIMONIALE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

JANVIER 2005

Consultation sur le projet de Politique patrimoniale de la Ville de Montréal

L'Association des archéologues du Québec¹ (A.A.Q.) désire, tout d'abord, remercier l'Office de Consultation publique de Montréal, de son invitation à participer au processus consultatif sur le projet de Politique patrimoniale déposée en novembre 2004. C'est avec plaisir et dans un esprit de collaboration, déjà instauré lors des réunions de la Délégation du Patrimoine, que nous poursuivons maintenant le débat.

En juillet 2004, des recommandations ont été transmises par l'A.A.Q. à Monsieur Gilles Morel, coordonnateur de l'élaboration de cette Politique. Elles mettaient l'accent sur quelques points litigieux, qui ont de toute évidence été pris en compte au cours de la phase de rédaction. En fait, l'archéologie est si bien intégrée à l'ensemble des éléments qui composent la Politique, que cela constitue presque un modèle du genre. Toutes nos félicitations, donc, à l'équipe de production et de coordination de la Ville de Montréal, ainsi qu'à ses organismes affiliés, pour un travail exemplaire. Le tour de force qu'est la production d'une Politique patrimoniale cohérente, dans des délais très courts, permet de passer outre à quelques exagérations, notamment lorsqu'il est question du passé de gestionnaire de la Ville.

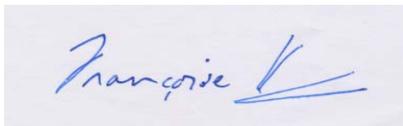
Le projet de Politique patrimoniale de la Ville de Montréal préconise une vision ouverte des ressources patrimoniales, tout en formulant des principes distincts à différents niveaux. C'est là une approche rafraîchissante, dont les ramifications sont peu restrictives et qui présente une adaptabilité aux diverses manifestations patrimoniales perceptibles sur l'île de Montréal. Malheureusement, le processus de démembrement d'avec la ville centre met maintenant cette vision en péril, puisque ses préceptes ne s'appliqueront plus qu'à l'intérieur des limites de Montréal, après le 31 décembre 2005. L'A.A.Q. se manifeste déjà dans plusieurs arrondissements montréalais qui feront sécession, afin de les enjoindre d'endosser une politique patrimoniale, celle de la Ville de Montréal ou une autre. L'absence d'une Politique du Patrimoine applicable à l'échelle de l'île se fait donc cruellement sentir, en cette période de changement.

¹ L'A.A.Q., fondée en 1979, regroupe les professionnels qui oeuvrent en archéologie au Québec. L'Association intervient régulièrement un niveau consultatif auprès de différentes instances gouvernementales, en plus d'encadrer la pratique (code d'éthique et des standards) et de s'impliquer dans la diffusion de l'information.

Si le projet de Politique s'avère un cadre qui permet de bâtir un futur prometteur, il faut toutefois mentionner un problème majeur ; la place des sites et des secteurs de potentiel archéologiques qui sont localisés sur des terrains privés. En effet, le mode de gestion préconisée par la Ville est plus qu'adéquat lorsque ses propriétés sont en cause, mais il est moins clair dans d'autres cas, ce qui pourrait entraîner la confusion. Cette situation ne démontre pas une mauvaise volonté ou de l'insouciance de la part de la Ville, mais plutôt les limitations d'une législation désuète : *la Loi sur les Biens culturels* (LBC).

Le projet de Politique mentionne d'ailleurs cette lacune, puisque les dispositions légales actuelles constituent des irritants pour une municipalité qui préconise une saine gestion des ressources patrimoniales. Le problème se fait doublement sentir dans le cas de l'archéologie, puisque la pratique archéologique est elle-même réglementée par l'entremise de la LBC. Il est donc impératif de promouvoir l'adoption d'amendements à la *Loi sur les Biens culturels*², tant au niveau de l'encadrement de la pratique et de la protection des sites archéologiques, que pour les pouvoirs des municipalités et les outils de gestion. Cette étape, de même que l'émission d'une politique patrimoniale du Québec³, dépendent toutefois du bon vouloir du gouvernement québécois et de son ministère de la Culture et des Communications.

La Ville de Montréal a démontré son *leadership* dans le domaine patrimonial, ce qui la positionne maintenant à titre d'intervenant majeur dans les dossiers patrimoniaux. L'A.A.Q. encourage donc la Ville de Montréal à poursuivre ses efforts de réformes, afin que les principes édictés dans son projet de Politique patrimoniale puissent avoir une résonance positive hors des limites de son territoire.



Françoise Duguay
Présidente

² Ce que requiert l'A.A.Q. depuis plus de dix ans. Le sujet a fait l'objet d'un atelier lors du colloque de 1994 et il était inscrit à l'agenda du comité conjoint MCCQ / AAQ, maintenant dissout, sans que des amendements ne soient adoptés pour modifier la LBC.

³ Dans le cas de la Politique patrimoniale du Québec, l'AAQ en fait la demande depuis presque quinze ans.